



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

**DANS CE NUMÉRO :**

- 1- Approbation PV dernier conseil
- 2- Désignation secrétaire de séance
- 3- Activité VTT descente—bilan et organisation future
- 4- Domaine nordique - réorganisation de l'activité
- 5- Fin d'année—repas et colis des aînés—organisation
- 6- Sécurisation des voies communales
- 7- Programme de travaux voiries rurales et communales 2020
- 8- Numérotation et dénomination des voies
- 9- Rénovation de Mère Eglise
- 10- Acquisition de parcelles à Superdévoluy
- 11- Adhésion au service intérim et mise à disposition de personnel du CDG 05
- 12- Mise à jour du tableau des effectifs
- 13- Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire
- 14- Recrutement d'agents contractuels
- 15- Transport des élèves pour activités périscolaires
- 16- Restauration scolaire-tarifs
- 17- Médiathèque / Crèche

Suite...

# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 6 0

OCTOBRE 2020

## Conseil municipal du 22-09-2020

A cours du dernier Conseil Municipal du 22 septembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

### 3- Activité VTT descente—bilan et organisation future:

La commune avait décidé par délibération du 13 mai 2020 de confier via une convention, la gestion du site de VTT de descente à DSD pour la saison d'été 2020.

Le bilan de l'été 2020 est présenté.

La question posée au conseil est la reconduction pour 2021 d'une gestion par DSD de cette activité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire la gestion par DSD de l'activité VTT.

Mme le Maire demande à Laurent THELENE, DSD, de présenter les évolutions proposées en termes d'exploitation du domaine alpin pour s'adapter au contexte sanitaire cet hiver:

- ouverture à 8h30 pendant les vacances scolaires;
- création d'un forfait téléski.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions.

### 4- Domaine Nordique—réorganisation de l'activité:

Après une présentation du fonctionnement du

Domaine Nordique et d'un bilan sur une dizaine d'années, sont présentées au conseil les propositions et évolutions envisagées. Deux changements majeurs en termes de stratégies sont proposés sur lesquels le conseil doit se positionner:

- exploiter et valoriser les atouts des trois secteurs nordiques en proposant un nouveau positionnement du Domaine Nordique du Dévoluy,

Le Festre: itinéraires nordiques multi-activités gratuits et sans accueil assuré par la commune.

La Joue du Loup: itinéraires nordiques multi-activités, zone activité chiens de traîneaux, accueil et location de matériel. Selon les conditions d'enneigement il sera possible de dédier une piste au ski de fond et à l'activité biathlon. Enfin expérimentation sur certains week-ends d'une piste de ski de fond en altitude à la cime des Fontettes

Superdévoluy: site dédié au ski de fond avec des sentiers nordiques multi-activités et du ski Joëring.

- Asseoir encore cette réorganisation et assurer la pratique du ski de fond sur Superdévoluy en proposant la réalisation d'une boucle en neige de

culture de 650ml sur la base de loisirs.

Le Conseil Municipal à 7 pour, 2 contre et 5 abstentions approuve la modification de l'organisation du domaine nordique. Les redevances piétons/raquettes et fatbike sont supprimées.

Le Conseil Municipal décide la création de la boucle en neige de culture à 11 pour, 3 abstentions.

### 5- Fin d'année—repas et colis des aînés—organisation:

Jusqu'à présent, la commune organisait un repas à destination des habitants de plus de 70 ans et parallèlement offrait à ces mêmes personnes soit un colis soit un bon d'achat d'une valeur de 40€/personne.

Cette année la situation sanitaire ne permettra pas de réunir ces personnes plus fragiles devant la maladie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide pour cette année qu'il n'y aura pas de repas et d'offrir en contrepartie un bon d'achat ou un colis de Noël d'une valeur de 50€. Le bon serait valable chez les commerçants et producteurs du Dévoluy partenaires de l'opération.



DANS CE NUMÉRO :

Suite...

- 18- Cabane pastorale /  
Groupement Pastoral de la  
Cluse
- 19- Désignation membres CAO +  
Commission attribution DSP
- 20- Désignation membres au  
Syndicat mixte SCOT
- 21- Désignation membres  
suppléants à la CLEDA
- 22- CCBD- Désignation de  
représentants au sein de
- 23- Budget principal—DM n° 1
- 24- Information sur décisions du  
Maire

Si vous souhaitez accéder  
aux  
comptes-rendus complets,  
vous pouvez vous rendre sur  
le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

## Conseil municipal du 22-09-2020

### 6- Sécurisation des voies communales—Demande de subvention au titre des amendes de police:

Il est proposé de solliciter une subvention pour notamment : la création d'une zone bleue de stationnement à Superdévoluy, la mise en place d'une signalisation horizontale dans les stations, dans certains villages la création de passages piétons, la mise en place de radars pédagogiques. Montant total environ 90 000€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet et sollicite une subvention au titre des amendes de police de 40 000€.

### 7- Programme de travaux de voiries rurales et communales 2020—subvention du Département:

Le Département a accordé une subvention (32 910€) pour les travaux de voiries communales et rurales. Il convient de définir le programme de travaux auquel sera affecté cette subvention. La commission travaux propose son programme (en détails sur [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)). Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme présenté, note

que la participation du Département s'élève à 32 910€ pour un montant de travaux subventionnable de 82 275€ HT.

### 8- Numérotation et dénomination des voies—demande de subvention au Département:

L'opération de numérotation et de dénomination des voies arrive à la phase de mise en œuvre. Le Maire rappelle que ce travail est indispensable pour l'arrivée de la fibre et permettra une amélioration au niveau de la distribution du courrier et des colis. Il est proposé de solliciter une aide financière de 50%. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet et sollicite une aide financière du Département de 18 500€.

### 9- Rénovation de Mère Eglise - Attribution du lot Electricité:

Lors de l'attribution du marché des travaux de restauration de Mère Eglise, le lot Electricité a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation pour ce lot a été publiée. Le 22 septembre 2020, la commission MAPA a procédé à l'examen des offres reçues. Après examen du rapport du maître

d'œuvre elle propose de retenir l'entreprise Eclairage Service.

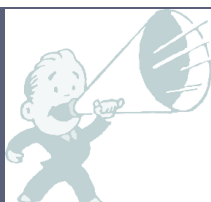
Le Conseil Municipal, à l'unanimité attribue le lot n° 05 Electricité des travaux de restauration de Mère Eglise à l'entreprise Eclairage Service pour un montant de 1 700€ HT pour la tranche ferme et de 33 752€ HT pour la tranche optionnelle; et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

### 10- Acquisition de parcelles à Superdévoluy appartenant à la SEM Dévoluy:

Tout le détail des parcelles dans le compte-rendu complet sur le site de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir les parcelles appartenant à la SEM Dévoluy, précise que l'acquisition se fera pour l'euro symbolique, précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune, autorise le Maire ou son représentant à signer les actes de ventes.

### 11- Adhésion au service intérim et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion:



## Conseil municipal du 22-09-2020

Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune: [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

La commune y adhérerait précédemment mais la convention est arrivée à échéance. Il est proposé au conseil de reconduire cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire appel en cas de besoin au service Intérim Collectivités et à signer toutes conventions nécessaires avec le CDG 05 pour la mise à disposition de personnel.

### 12- Mise à jour du tableau des effectifs:

Considérant l'information de la création de postes au comité technique, Considérant les mouvements de personnel dus au départ à la retraite de certains agents et afin de régulariser la situation d'agents contractuels, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme proposé.

### 13- Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire:

Considérant la réorganisation du service de la cantine. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'augmentation du temps de travail, de l'agent en question, de 32/35<sup>ème</sup> à complet soit 35/35<sup>ème</sup> hebdomadaire annualisé à compter du 1er octobre 2020.

### 14- Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels:

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les recrutements d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité, au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

### 15- Transport des élèves pour activités périscolaires - convention avec la Région:

Conformément au code des transports, la Région est compétente en matière d'organisation des services réguliers et notamment des transports scolaires. La commune du Dévoluy a

sollicité la Région pour acheminer les élèves de l'école de St Etienne vers l'école d'Agnières dans le cadre de l'organisation du temps d'accueil périscolaire des « ateliers du soirs » organisés tous les jours scolaires ouvrés de 17h à 18h sur l'école d'Agnières. Cette convention va permettre d'ouvrir le service de transport scolaire du soir aux élèves non ayant droit. La commune prendra à sa charge les frais de transport de ces nouveaux ayant droits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette convention, autorise Mme le Maire à signer la convention proposée.

### 16- Restauration scolaire - tarifs:

Le travail sur les tarifs de la cantine n'a pas pu être fait par la commission population « configuration écoles ». Il est proposé de maintenir le tarifs de 3.50€/repas/enfant le temps que ce travail soit réalisé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le tarif du repas pris à la cantine scolaire à 3.50€.

### 17- Utilisation de la médiathèque par la crèche— convention avec la CCBD:



## Conseil municipal du 22-09-2020

Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

Considérant que les enfants de la crèche située à la Joue du Loup bénéficient de prêts de livres et peuvent être amenés à effectuer des sorties à la médiathèque du Dévoluy dans le cadre de leur projet pédagogique, une convention fixant les modalités du service doit être établie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention proposée par la CCBD et autorise le Maire à la signer.

### 18- Réparation cabane pastorale - remboursement au Groupement Pastoral de la Cluse:

L'an dernier le groupement pastoral de la Cluse a payé le remplacement du chauffe-eau de la cabane de Lèche. La commune en étant propriétaire, il convient de le lui rembourser. Le coût est de 1 698.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le remboursement de cette réparation au Groupement pastoral de la Cluse pour un montant de 1 698.40€ TTC.

### 19- Désignation des membres de la CAO et de la commission d'attribution des DSP:

Lors de la séance d'installation, le Conseil

Municipal a procédé à la désignation des membres de ces deux commissions. Cela a été fait lors d'un seul vote, or la désignation doit faire l'objet de deux délibérations. Il convient de rapporter la délibération 2020-037 du 03 juillet et de procéder à l'élection des deux commissions.

#### • Election des membres de la CAO:

Sont élus à 14 voix pour la liste Titulaires; Amélie MARRIQ, Régis SERRES, Thibaut IMBERT

Suppléants: Marie-Jo CAYOL, David SARRAZIN, Elodie CHAIX.

#### • Election des membres de la DSP:

Sont élus à 14 voix pour: Titulaires; Amélie MARRIQ, Régis SERRES, Thibaut IMBERT

Suppléants: Marie-Jo CAYOL, David SARRAZIN, Elodie CHAIX.

### 20- Syndicat mixte SCOT— désignation des représentants:

Les représentants au SCOT de l'aire Gapençaise sont désignés par la communauté de communes sur proposition de la commune. Il convient de proposer 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme représentants de la commune au SCOT de l'aire gapençaise Mme Marie-Paule ROGOU, Maire, titulaire et M. Alain MANIVEL, suppléant.

### 21- Syndicat mixte de la Communauté Locale de l'eau du Drac Amont - Désignation des suppléants:

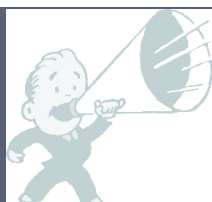
La CCBD exerce la compétence concernée et a désigné les 3 titulaires mais aucun suppléant n'a pu être désigné. La commune peut proposer des représentants à la CCBD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme suppléants: Régis SERRES, Véronique FILIPPI et Hugo SERRES.

### 22- Communauté de commune Buëch Dévoluy— désignation de représentants au sein des commissions:

Le CCBD a créé par délibération du 05 août 2020, 8 commissions intercommunales et 2 groupes de travail auxquels peuvent participer les élus municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité propose à la CCBD plusieurs membres (détails dans le PV complet).



## Conseil municipal du 22-09-2020

### 23– Budget Principal— décision modificative n° 01:

Une erreur d'imputation a eu lieu lors de la saisie du budget primitif avec l'inscription de dépenses au chapitre 20 alors qu'elles étaient prévues au 21.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide de transférer 70 000€ du chapitre 20 article 2031 sur le chapitre 21 article 21318.

### 24– Information sur les décisions du Maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 et L.2122-23 de CGCT):

Un tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire au titre de la délégation consentie par le conseil municipal a été envoyé aux conseillers.

### 25– Questions diverses— convention de passage:

Une convention de servitude de passage est nécessaire pour l'implantation d'une canalisation souterraine desservant le VIAIPI.

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de passage.

Séance levée à 23h00

Si vous souhaitez

accéder aux

comptes-rendus

complets, vous

pouvez vous rendre

sur le site de la

Commune:

[Www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)